



Nationalite francaise pour mon pere.

Par **Nadia1976**, le **08/01/2019** à **15:26**

Bonjour Madame, Monsieur,

Bonne Annee 2019.

Mon pere est nee a Oujda (Maroc) en 1946 il est de nationalite Algerienne est habite en Algerie.

J'ai fais une demande d'extrait de naissance de mon pere au pres du ministere des affaires etrangeres a Nantes.

On as eu son extrait de naissance Francais.

Puis je s'il vous plait s'avoir les demarche qu'il faus suivre pour lui faire une demande de la nationalite francaise?

Merci beacoup pour votre aide.

Cordialements,

Nadia

Par **youris**, le **10/01/2019** à **20:22**

bonjour,

comme vous devez le savoir l'algerie est independance depuis 1962, avant cette date les algeriens etaient francais ce qui explique que sur son acte de naissance soit mentionnee la nationalite francaise, la nationalite algerienne n'existait pas en 1946.

à l'independance de l'algerie, les francais de droit local ont reçu la nationalite algerienne et perdu la nationalite francaise.

votre pere étant mineur à cette date, il a suivi la nationalite algerienne reçue par ses parents.

quand un pays accède à l'independance souvent après une guerre de liberation, le principe est que ses habitants reçoivent la nationalite de leur nouveau pays et perdent la nationalite du

pays colonisateur.

salutations